



Assemblée générale du 30 Mars 2019

Point 5 : Vote du montant de la cotisation 2020

Une discussion s'instaure entre les membres de l'Assemblée générale au sujet de la cotisation et de l'abonnement à la revue "le Délégué".

Certains sont partisans de laisser libre choix aux adhérents de payer leur cotisation et de ne pas s'abonner à la revue car la somme correspondante ne pourrait pas être intégrée dans la déclaration pour obtenir le reçu fiscal de la totalité.

D'autres pensent le contraire et affirment que la cotisation peut inclure le coût de l'abonnement.

Le président national indique que les deux solutions se pratiquent dans les autres Unions mais il n'avance pas une règle administrative précise.

Il y aurait donc lieu de consulter un service ou un agent des Finances publiques pour obtenir une réponse claire et précise.

Le Conseil d'Administration de l'UD DDEN06 se charge d'obtenir la réponse à ces questionnements et se prononcera ensuite sur la position à proposer.

Cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de l'année 2020, il ne sera pas trop tard ensuite pour l'encaissement de la cotisation (et éventuellement de l'abonnement au Délégué).

Il n'y aura pas de vote de la cotisation 2020 ce jour. Il est reporté à la prochaine assemblée générale.

La vice-présidente

Michèle MESSIN

Le secrétaire de séance

Richard ROSSO